



## PROCÈS-VERBAL

18

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 4 OCTOBRE 2017** à 17 h 30.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration  
Madame Elsie Lefebvre, vice-présidente du conseil d'administration  
Monsieur Pierre Gagnier, membre du conseil d'administration  
Monsieur Beny Masella, membre du conseil d'administration  
Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration  
Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration  
Monsieur Jean-François Parenteau, membre du conseil d'administration  
Madame Nathalie Pierre-Antoine, membre du conseil d'administration  
Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration  
Madame Marie Turcotte, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle six (6) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 45.

À 18 h 15, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2017-296 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 2017

PROPOSÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine  
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2017-297 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2017

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 6 septembre 2017.

CA-2017-298 AUGMENTER L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DU CONTRAT LES ENTREPRISES MG TREAD CANADA INC. FOURNITURE DE SEMELLES DE RECHAPAGE POUR PNEUS D'AUTOBUS STM-5120-07-15-54  
RÉSOLUTION CA-2016-003

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de l'enveloppe du contrat de fourniture de semelles de rechapage pour pneus d'autobus adjudgé à **LES ENTREPRISES MG TREAD CANADA INC.** pour un montant de **156 883,10 \$** plus les taxes de **23 493,24 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **180 376,34 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5120-07-15-54).

	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161001
Ordre interne	000000

CA-2017-299 ADJUGER UN CONTRAT ANIXTER CANADA INC. ACQUISITION DE CÂBLES ET FILS ÉLECTRIQUES POUR LES VOITURES DE MÉTRO STM-5584-11-16-95

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à **ANIXTER CANADA INC.** un contrat pour de trois (3) ans pour l'acquisition de câbles et fils électriques pour les voitures de métro, au montant de **537 967,53 \$**, plus les taxes de **80 560,63 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **618 528,16 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5584-11-16-95).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Compte	161001	161001
Ordre interne	000000	000000
Règlement d'emprunt	R-145-1	
<b>Montants</b>	<b>580 868,72 \$</b>	<b>37 659,44 \$</b>

CA-2017-300 ADJUGER DES CONTRATS  
BDI CANADA INC., CBM N.A. INC., PRÉVOST DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA  
INC., SOLUTION SERAFIN INC., KENWORTH MONTRÉAL DIV./PACCAR CANADA  
LTÉE, NOVEM DISTRIBUTION INC. ET MOTION INDUSTRIES (CANADA) INC.  
ACQUISITION DE ROULEMENTS ET MANCHONS  
STM-5622-12-16-66  
RÉSOLUTION CA 2016-383

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
 APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

**RÉSOLU** d'adjuger sept (7) contrats d'achat regroupé (ATUQ) pour l'acquisition de roulements et manchons à **BDI CANADA INC., CBM N.A. INC., PRÉVOST DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC., SOLUTION SERAFIN INC., KENWORTH MONTRÉAL DIV./PACCAR CANADA LTÉE, NOVEM DISTRIBUTION INC. ET MOTION INDUSTRIES (CANADA) INC.**, des achats regroupés pour la Société de transport de Montréal (STM), le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société de transport de Laval (STL), le Réseau de transport de Longueuil (RTL), la Société de transport de Lévis, la Société de transport du Saguenay (STSaguenay), ainsi que la Société de transport de Trois-Rivières (STTR), pour une période de trente-six (36) mois, à compter du 27 octobre 2017 au 26 octobre 2020.

Pour un montant pour l'ensemble des sociétés de 2 264 859,84 \$ plus les taxes de 339 162,76 \$, pour un montant maximum de 2 604 022,60 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-5622-12-16-66, des soumissions produites par les adjudicataires et selon les conditions de la convention-cadre (résolution CA 2016-383) pour divers achats regroupés 2017 signée par les neuf (9) sociétés de transport en commun du Québec.

SOCIÉTÉ / ADJUDICATAIRE	STM	RTC	RTL	STLAVAL	STLÉVIS	STSAGUENAY	STTR	TOTAL ADJUDICATAIRE
BDI	16 090,01 \$	1 556,80 \$	1 164,78 \$	245,49 \$	- \$	- \$	- \$	19 057,08 \$
CBM NA	528 093,57 \$	111 190,61 \$	15 223,46 \$	80 132,15 \$	14 400,00 \$	21 600,00 \$	12 000,00 \$	782 639,79 \$
PRÉVOST	55 382,06 \$	154,98 \$	471,38 \$	35 859,12 \$	1 800,00 \$	2 700,00 \$	1 500,00 \$	97 867,54 \$
SOLUTIONS SERAFIN	232 189,46 \$	24 539,81 \$	6 262,27 \$	46 765,17 \$	6 120,00 \$	9 180,00 \$	5 100,00 \$	330 156,71 \$
KENWORTH	1 039,69 \$	- \$	- \$	8 796,51 \$	- \$	- \$	- \$	9 836,20 \$
NOVEM	454 081,65 \$	34 857,55 \$	35 909,40 \$	11 953,95 \$	10 440,00 \$	15 660,00 \$	8 700,00 \$	571 602,55 \$
MOTION CANADA	146 215,36 \$	1 109,07 \$	5 353,42 \$	3 578,58 \$	3 240,00 \$	4 860,00 \$	2 700,00 \$	167 056,43 \$
MONTANT PAR FOURNISSEUR	1 433 091,80 \$	173 408,82 \$	64 384,71 \$	187 330,97 \$	36 000,00 \$	54 000,00 \$	30 000,00 \$	1 978 216,30 \$
Ajustement annuel max. 7% - selon un vecteur IPPI déterminé	207 655,00 \$	25 126,94 \$	9 329,34 \$	27 144,26 \$	5 216,40 \$	7 824,80 \$	4 347,00 \$	286 643,54 \$
TPS (5%)	82 037,34 \$	9 926,79 \$	3 685,70 \$	10 723,76 \$	2 060,82 \$	3 091,23 \$	1 717,35 \$	113 242,99 \$
TVQ (9.975%)	163 664,49 \$	19 803,94 \$	7 352,98 \$	21 393,90 \$	4 111,34 \$	6 167,00 \$	3 426,11 \$	225 919,77 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 886 448,64 \$</b>	<b>228 266,49 \$</b>	<b>84 752,73 \$</b>	<b>246 592,89 \$</b>	<b>47 388,56 \$</b>	<b>71 082,83 \$</b>	<b>39 490,46 \$</b>	<b>2 604 022,60 \$</b>

Le tout pour un montant pour la Société de **1 640 746,80 \$** plus les taxes de **245 701,83 \$**, pour un montant maximum total de **1 886 448,64 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5622-12-16-66).

	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161001
Ordre interne	000000

CA-2017-301 AUGMENTER L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DES CONTRATS  
WÜRTH CANADA LTÉE, AÉROCHEM INC. ET ENTREPRISE GIVESCO INC. (DIV. FIXO)  
FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES DIVERS  
STM-5163-10-15-16  
RÉSOLUTION CA-2016-162

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire des contrats pour la fourniture de produits chimiques divers adjudgés aux fournisseurs suivants :

- **WÜRTH CANADA LTÉE**, pour un montant de **17 075,96 \$** plus les taxes de **2 557,13 \$**, pour un montant maximum de **19 633,09 \$**;
- **AÉROCHEM INC.**, pour un montant de **11 476,55 \$** plus les taxes de **1 718,62 \$**, pour un montant maximum de **13 195,17 \$**;
- **ENTREPRISE GIVESCO INC. (DIV. FIXO)**, pour un montant de **48 958,31 \$** plus les taxes de **7 331,51 \$**, pour un montant maximum de **56 289,81 \$**;

pour un montant total de **77 510,82 \$** plus les taxes de **11 607,25 \$**, pour un montant maximum pour la Société de **89 118,07 \$**, toutes taxes actuelles incluses conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5163-10-15-16).

	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161000
Ordre interne	000000

CA-2017-302 OCTROYER UN CONTRAT  
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO  
ACQUISITION DE GAZ NATUREL  
STM-5876-08-17-47  
RÉSOLUTION CA-2006-275, CA-2007-194, CA-2007-195, CA-2008-293 ET CA-2012-339

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructure et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'octroyer à **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO** un contrat pour l'acquisition de gaz naturel, pour la période du 1<sup>e</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2022, pour un montant de **12 224 000,00 \$**, plus les taxes de **1 830 544,00 \$**;
- 2° d'autoriser la directrice de l'approvisionnement à signer toute autre entente modifiant ces contrats et qui pourrait s'avérer nécessaire pour respecter la réglementation de la Régie de l'énergie ou pour fins d'ajustement des paramètres de consommation;

le tout pour un montant maximum de **14 054 544,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du contrat pour l'acquisition de gaz naturel.

	IMPUTATION
Centre	97600
Compte	543210

CA-2017-303 AUGMENTER L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DU CONTRAT  
GESTION TERMICO INC.  
SERVICES POUR LA PRISE DE PHOTOGRAPHIES ET L'ÉMISSION DE CARTES À  
PUCE AVEC PHOTO AUX PERSONNES ADMISSIBLES AU TARIF RÉDUIT  
STM-4751-03-14-25  
RÉSOLUTIONS CA-2014-254 ET CA-2016-328

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau  
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat pour les services pour la prise de photographies et l'émission de cartes à puce avec photo aux personnes admissibles au tarif réduit, adjudgé à **GESTION TERMICO INC.**, pour un montant de **303 126,01 \$** plus les taxes de **45 393,12 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **348 519,13 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4751-03-14-25).

	IMPUTATION
Centre	38100
Compte	599510
Ordre interne	000000

CA-2017-304 EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT  
GESTION TERMICO INC.  
SERVICES POUR LA PRISE DE PHOTOGRAPHIES ET L'ÉMISSION DE CARTES À  
PUCE AVEC PHOTO AUX PERSONNES ADMISSIBLES AU TARIF RÉDUIT  
STM-4751-03-14-25  
RÉSOLUTIONS CA-2014-254 ET CA-2016-328

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau  
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de services pour la prise de photographies et l'émission de cartes à puce avec photo aux personnes admissibles au tarif réduit, adjudgé à **GESTION TERMICO INC.**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, au montant de **970 951,00 \$** plus les taxes de **145 399,91 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 116 350,91 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4751-03-14-25).

	IMPUTATION
Centre	38100
Compte	599510
Ordre interne	000000

CA-2017-305 ADJUGER DES CONTRATS  
VIDÉOTRON S.E.N.C. ET BELL CANADA  
ACQUISITION DE SERVICES DE LIENS DE TÉLÉCOMMUNICATION  
STM-5847-07-17-09

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau  
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adjudger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ci-après, quatre (4) contrats pour l'acquisition de services de liens de télécommunication :

- Bloc 1 – Service de type "RNIS DATA" à **VIDÉOTRON S.E.N.C.**, pour la période du 5 octobre 2017 au 4 octobre 2022, au montant de **169 010,00 \$** taxes non incluses;
  - Bloc 2– Service de type "Paires sèches" à **BELL CANADA**, pour la période du 5 octobre 2017 au 4 octobre 2022, au montant de **257 860,80 \$** taxes non incluses;
  - Bloc 3 – Service de type "T1" à **VIDÉOTRON S.E.N.C.**, pour la période du 5 octobre 2017 au 4 octobre 2022, au montant de **100 250,00 \$**, plus les taxes;
  - Bloc 4 – Service de télécommunications privées à **VIDÉOTRON S.E.N.C.**, pour la période du 5 octobre 2017 au 4 octobre 2022, au montant de **392 990,00 \$**, plus les taxes;
- 2° d'autoriser une réserve supplémentaire pour contingences, tel qu'il est spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 057 897,40 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5847-07-17-09).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	"Type U"
Compte	595160

CA-2017-306 AUTORISER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT  
MORNEAU SHEPELL LTÉE  
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS DE  
LA STM  
STM-4632-09-13-40  
RÉSOLUTIONS CA-2013-310 ET CA-2016-337

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte  
 APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services professionnels pour le programme d'aide aux employés de la STM, adjudgé à **MORNEAU SHEPELL LTÉE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, au montant de **493 440,00 \$** plus les taxes de **73 892,64 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **567 332,64 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4632-09-13-40).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	14600
Compte	553990

CA-2017-307 EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT  
SERVICES DE SANTÉ MEDISYS S.E.C.  
SERVICES PROFESSIONNELS D'ANALYSE POUR LE DÉPISTAGE DES DROGUES ET  
ALCOOL  
STM-4518-04-13-68  
RÉSOLUTIONS CA-2013-277 ET CA-2016-263

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte  
 APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour les services professionnels d'analyse pour le dépistage des drogues et alcool, adjugé à **SERVICES DE SANTÉ MEDISYS S.E.C.**, à compter du 2 novembre 2017 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2018, au montant de **69 891,72 \$** plus les taxes de **10 466,28 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **80 358,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4518-04-13-68).

	IMPUTATION
Centre	37420
Compte	551590

CA-2017-308 OCTROYER UN CONTRAT  
GROUPE SANTÉ DUCORE INC.  
SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN MÉDECIN CONSULTANT  
STM-5795-05-17-09

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte  
APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à **GROUPE SANTÉ DUCORE INC.** un contrat de services professionnels pour le docteur Alphonse Montminy à titre de médecin consultant au bureau de santé de la STM, pour la période du 5 octobre 2017 au 4 octobre 2018, au montant de **154 000,00 \$** plus les taxes de **23 061,50 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **177 061,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du contrat (STM-5795-05-17-09).

	IMPUTATION
Centre	37420
Compte	551310

CA-2017-309 ADJUGER UN CONTRAT  
S.S.P. TÉLÉCOM INC.  
FOURNITURE, INSTALLATION ET CONFIGURATION DU RÉSEAU IP RADIO  
STM-5758-04-17-42

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjuger à **S.S.P. TÉLÉCOM INC.** un contrat de fourniture, d'installation et de configuration du réseau IP radio, au montant de **2 634 567,60 \$** plus les taxes de **394 526,50 \$**, pour un montant maximum de **3 029 094,10 \$**, toutes taxes actuelles incluses;

2° d'autoriser le directeur de projets principal du Bureau de projets Équipements fixes Métro (ci-après BPÉFM) à approuver l'exercice de l'option 5.1 pour la fourniture de pièces de rechange, en tout ou en partie, pour un montant de **62 372,54 \$** plus les taxes applicables de **9 340,29 \$**, pour un montant maximum de **71 712,83 \$** selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat. L'option pourra être exercée dans l'éventualité où les produits fournis par l'adjudicataire diffèrent de ceux présentement en inventaire à la STM;

- 3° d'autoriser le directeur de projets principal du BPÉFM à approuver l'exercice de l'option 5.2 pour le déplacement d'équipements, en tout ou en partie, pour un montant de **2 880,00 \$** plus les taxes applicables de **431,28 \$**, pour un montant maximum de **3 311,28 \$** selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat. L'option pourra être exercée si les locaux du futur centre de contrôle de relève sont prêts avant la réception provisoire du présent contrat;
- 4° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **3 104 118,21 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5758-04-17-42).

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	290450
Règlement d'emprunt	R-149

CA-2017-310 ADJUGER UN CONTRAT  
ONDEL INC.  
REPLACEMENT DE CÂBLES 12 KV L1 OUEST (ÉCLAIRAGE-FORCE)  
STM-5485-07-16-87

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
 APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adjuger à **ONDEL INC.** un contrat de remplacement de câbles 12 kV L1 Ouest (Éclairage-force), au montant de **5 462 959,00 \$** plus les taxes de **818 078,11 \$**, pour un montant maximum de **6 281 037,11 \$**, toutes taxes actuelles incluses;
- 2° d'autoriser le directeur de projets principal du Bureau de projets Équipements fixes Métro à approuver l'exercice de l'option 1 au montant de **98 630,00 \$** plus les taxes applicables de **14 769,84 \$** pour un montant maximum de **113 399,84 \$**, pour l'intervention localisée sur un massif de conduits existant. Cette option pourra être exercée si l'entreprise doit corriger une section de conduits existante bloquée entre deux (2) accès (niches) de tirage lors de l'exécution des travaux;
- 3° d'autoriser le directeur de projets principal du Bureau de projets Équipements fixes Métro à approuver l'exercice de l'option 2 au montant de **210 894,00 \$** plus les taxes applicables de **31 581,38 \$** pour un montant maximum de **242 475,38 \$**, pour la modification au massif de conduits existant. Cette option pourra être exercée si l'entreprise doit intervenir dans le massif de conduits existant afin de contourner un conduit lors de l'exécution des travaux;
- 4° d'autoriser le directeur de projets principal du Bureau de projets Équipements fixes Métro à approuver l'exercice de l'option 3 au montant de **65 155,98 \$** plus les taxes de **9 757,11 \$**, pour un montant maximum de **74 913,09 \$**, afin d'exercer, si requis, l'option 3 pour le démantèlement d'un abri temporaire pour la durée d'une fin de semaine. Cette option pourra être exercée pour répondre aux besoins d'opérations de la STM lors de l'exécution des travaux;
- 5° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **6 711 825,42 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5485-07-16-87).

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	290310
Règlement d'emprunt	R-122



CA-2017-311 AUTORISER LA RENONCIATION AUX DROITS DE PREMIER REFUS ET D'OCCUPATION  
POSTE DE REDRESSEMENT CLARK  
STM-5887-09-17-84

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° de renoncer en partie, aux droits de premier refus et d'occupation prévus à l'item 35 de l'inventaire du métro adopté en vertu de l'article 321 de la *Loi sur la Communauté urbaine de Montréal* (L.Q., 1969, chap. 84), grevant le lot vacant 5 916 100 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la réalisation de la Phase 1 du projet immobilier *Laurent & Clark*, le tout n'affectant d'aucune façon les droits d'occupation et de premier refus prévus sur le résiduel de l'espace décrit audit item 35, nouvellement désigné comme étant les lots 5 916 098 et 5 916 099 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ladite renonciation est conditionnelle à la création de toutes servitudes réelles et perpétuelles requises à l'exploitation et la préservation du poste de redressement Clark, dans le cadre de la phase 1 dudit projet immobilier, sans considération monétaire, au bénéfice de la Société de transport de Montréal, grevant ledit lot 5 916 100 Cadastre du Québec, au profit du lot 5 916 098 et/ou du lot 5 916 099 Cadastre du Québec, lots demeurant la propriété de la Ville de Montréal;

2° d'autoriser la signature par les représentants autorisés de la STM de tout document requis, afin de donner pleinement effet à la recommandation.

CA-2017-312 ADJUGER UN CONTRAT  
CONSTRUCTION GENFOR LTÉE  
MODIFICATIONS- ATELIER DE GRANDE RÉVISION YOUVILLE - LOT C13 -  
CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ATELIER DE RÉPARATIONS MAJEURES  
DU MÉTRO - PHASE 3  
STM-5790-05-17-115

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Elsie Lefebvre  
APPUYÉ par monsieur Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjudger à **CONSTRUCTION GENFOR LTÉE** un contrat de «Modifications - Atelier de grande révision Youville (GRY) - Lot C13 - Construction et aménagement de l'atelier de réparations majeures du métro - phase 3», au montant de **1 186 000,00 \$** plus les taxes de **177 603,50 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 363 603,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5790-05-17-115).

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	256180
Règlement d'emprunt	R-042-4

CA-2017-313

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-139-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-139, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-139-1, LE RÈGLEMENT R-139-2 ET LE RÈGLEMENT R-139-3, DÉLÉGUANT À CERTAINS EMPLOYÉS LE POUVOIR D'EFFECTUER DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET DE SIGNER TOUT DOCUMENT REQUIS À CET EFFET

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la «Société») a, le 7 mars 2012 par sa résolution CA-2012-048, adopté le Règlement R-139 intitulé «RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À CERTAINS EMPLOYÉS LE POUVOIR D'EFFECTUER DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET DE SIGNER TOUT DOCUMENT REQUIS À CET EFFET» (ci-après le «Règlement R-139»);

ATTENDU que, suite à la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle à la direction exécutive Finances et contrôle et afin de modifier certaines dispositions touchant les placements à court terme et les placements pour les fonds d'amortissement, la Société a, le 7 novembre 2012 par sa résolution CA-2012-312, adopté le Règlement R-139-1 modifiant le Règlement R-139 (ci-après le «Règlement R-139-1»);

ATTENDU que suite à des ajustements organisationnels à la direction budget et investissements, la Société a, le 5 mars 2014 par sa résolution CA-2014-056 adopté le Règlement R-139-2 (ci-après le «Règlement R-139-2»);

ATTENDU que suite à des ajustements organisationnels à la direction budget et investissements, la Société a, le 1<sup>er</sup> juin 2016 par sa résolution CA-2016-183 adopté le Règlement R-139-3 (ci-après le «Règlement R-139-3»);

ATTENDU que le Règlement R-139, le Règlement R-139-1, le Règlement R-139-2 et le Règlement R-139-3 ont été publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la Société et que ceux-ci sont entrés en vigueur quinze (15) jours suivant leur publication;

ATTENDU que le contexte actuel oblige la Société à revoir les limites de ses facilités d'emprunts court terme et qu'il est nécessaire de réviser certains pouvoirs d'autorisation ou de signature;

ATTENDU qu'il est requis de modifier le Règlement R-139, tel que modifié par le Règlement R-139-1, le Règlement R-139-2 et le Règlement R-139-3.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adopter le «RÈGLEMENT R-139-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-139, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-139-1, LE RÈGLEMENT R-139-2 ET LE RÈGLEMENT R-139-3, DÉLÉGUANT À CERTAINS EMPLOYÉS LE POUVOIR D'EFFECTUER DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET DE SIGNER TOUT DOCUMENT REQUIS À CET EFFET», selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 2° d'augmenter le programme d'emprunt court terme de CINQ CENT MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 \$) à SEPT CENT CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS (750 000 000 \$) et d'ajuster l'encours des montants placés au même montant;
- 3° de fixer l'entrée en vigueur du règlement R-139-4 quinze (15) jours suivant sa publication dans un journal diffusé sur le territoire de la Société;

CA-2017-314

AUTORISER UNE MODIFICATION AUX CONTRATS  
CONVENTION RELATIVE AUX CHÂSSIS GMC ET SOUS-CHÂSSIS DE MINIBUS  
STM-4007-03-11-47 ET STM-4665-11-13-47  
RÉSOLUTIONS CA-2011-381, CA-2014-045 ET CA-2015-154

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification aux contrats STM-4665-11-13-47 pour l'acquisition de minibus pour le transport adapté pour diverses sociétés de transport du Québec pour la période 2016-2019 et STM-4007-03-11-47 pour l'acquisition de minibus polyvalents pour le transport adapté et le transport urbain pour diverses sociétés de transport du Québec pour la période 2012-2015, adjudgé à **A. GIRARDIN INC.** substantiellement conforme à la Convention ci-jointe et conditionnellement à l'acceptation de toutes les sociétés de transport impliquées aux dits contrats.

CA-2017-315 PRENDRE ACTE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE  
PROJET LIONEL-GROULX

VU le rapport du secrétaire corporatif et directeur des Affaires juridique et du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructure et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb  
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° de prendre acte du rapport de la commission de consultation publique sur le projet Lionel-Groulx soumis par le président du comité - Suivi des actifs, conformément à la Politique corporative «Consultation publique - réseau du métro» (PC 1.14);  
2° de mandater le Secrétaire corporatif de la Société de déposer ce rapport auprès des instances municipales compétentes et d'entreprendre auprès de celles-ci toute autre démarche visant l'adoption du règlement édictant les règles d'urbanisme que doit respecter la Société dans la réalisation des travaux visés par le projet Lionel-Groulx.

CA-2017-316 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 20.

Les résolutions CA-2017-296 à CA-2017-316 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

Président du  
conseil d'administration



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY

**ANNEXE A**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**LE MERCREDI 4 OCTOBRE 2017 À 17 h 30**

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>SUJET DE L'INTERVENTION</u></b>
<b><u>QUESTION 1</u></b>	
M. Claude Prévost Transport adapté	Monsieur est un client régulier des autobus à plancher bas, et il lui semble que les chauffeurs sont insuffisamment formés sur le déploiement de la rampe arrière. En effet, lors d'un de ses déplacements, il lui a fallu donner certaines consignes au chauffeur pour l'aider à la manipulation de la rampe.
Le président	Il remercie monsieur pour l'aide donnée au chauffeur. Puis il invite madame Renée Amilcar à répondre à cet intervenant.
Renée Amilcar Directrice exécutive - Bus	Elle remercie aussi monsieur pour son intervention et son calme lors de cet incident. Elle confirme que tous les nouveaux chauffeurs suivent une formation complète, incluant le déploiement de la rampe. Des rappels sont également régulièrement dispensés. Toutefois, étant donné l'expérience vécue par monsieur, un rappel sur cet aspect spécifique sera fait dès le lendemain à l'ensemble des chauffeurs.
<hr/>	
<b><u>QUESTION 2</u></b>	
M. Maurice Demers	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Monsieur demande si le conseil d'administration est intéressé à obtenir par le biais d'un documentaire vidéo une proposition de transport pour la rive-sud.</li><li>2. Il mentionne que la faille sismique présente sous le sol de la région pourrait provoquer l'effondrement des tunnels du métro en cas de séisme, notamment dans le cas du tunnel passant sous le fleuve qui a, selon lui, dépassé le terme de sa vie utile.</li></ol>
Le président	Pour la première question, le président lui indique que toutes les questions de développement du transport dans la grande région de Montréal sont dorénavant de la responsabilité de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Il invite monsieur à entrer en contact avec elle pour toute suggestion en ce sens.  En ce qui concerne la deuxième question, le président rappelle qu'en 2014, la STM a procédé à des travaux majeurs dans le tunnel de la ligne jaune. Il invite monsieur François Chamberland à compléter sa réponse à ce sujet.
François Chamberland Directeur exécutif – Ingénierie, infrastructure et projets majeurs	Monsieur Chamberland précise que les tunnels du métro ont été construits pour 100 ans et n'ont donc pas atteint leur fin de vie utile. Les importantes rénovations faites ces dernières années ont permis de les refaire à neuf et de remettre le compteur à zéro. De plus, les tunnels sont inspectés tous les 5 ans par un expert en infrastructures, et quotidiennement par les employés d'entretien et les entrepreneurs présents dans nos installations qui s'emploient jour et nuit à inspecter ces tunnels. La moindre anomalie est corrigée sur le champ. Il confirme qu'il n'y a absolument aucun danger avec les tunnels de la STM.

### QUESTION 3

M. Jude Allard

1. Monsieur relate qu'un chauffeur de bus a été agressé le dimanche précédent sur la ligne 37. Au nom de tous les usagers de ce trajet, il présente ses excuses à celui-ci pour cet incident regrettable et lui souhaite un prompt rétablissement.
2. Toujours sur la ligne 37, il affirme que depuis l'installation des rampes sur les bus, de nombreux chauffeurs d'autobus refusent de déployer la rampe ou même d'abaisser le bus pour faciliter l'embarquement ou le débarquement des personnes âgées.

Le président

Pour la première intervention, il remercie cette personne pour son empathie et ses vœux. À propos de sa deuxième remarque, il invite madame Renée Amilcar à répondre.

Renée Amilcar  
Directrice exécutive - Bus

Elle mentionne que les chauffeurs peuvent prendre l'initiative d'abaisser le bus ou de déployer la rampe s'ils constatent que certaines personnes ont de la difficulté à se déplacer, sans être toutefois un automatisme. Si ce n'est pas le cas, le client peut en faire la demande au besoin. Néanmoins, en présence de personnes en fauteuil roulant ou équipées de quelque aide au déplacement que ce soit, le chauffeur déploie systématiquement la rampe.

---

### QUESTION 4

Mme Francine Leduc  
Transport adapté

1. Madame indique que les arrêts sur la ligne 112 ne sont pas accessibles, contrairement à ce qui est indiqué sur les planibus et le site web de la STM.
2. À propos des nouvelles voitures Azur, elle demande que des pictogrammes soient installés sur les quais pour indiquer aux usagers quelles sont les voitures les plus facilement accessibles aux fauteuils roulants.

Le président

Pour le premier commentaire, il informe cette personne que la station Jolicoeur fait partie des stations qui deviendront accessibles dans un avenir proche. Ensuite, il invite monsieur Michel Tremblay à répondre à cette personne.

Michel Tremblay  
Directeur – Planification et développement du réseau

Il explique que certaines lignes accessibles comportent quelques exceptions où certains arrêts ne sont pas accessibles. Ce qu'il comprend c'est que sur la ligne en question madame a constaté plusieurs cas d'arrêts non accessibles. Chacun des arrêts mentionnés seront vérifiés sur place. Un suivi lui sera fait.

Jean-François Parenteau  
Maire de Verdun  
Membre du conseil d'administration de la STM

Il ajoute qu'en ce qui concerne Verdun, certaines portions de trottoirs viennent tout juste d'être ajoutées. En lien avec le programme de réfection routière de la ville de Montréal et la politique de l'arrondissement sur l'Accessibilité universelle, celui-ci s'engage à aménager ces parcelles en conséquence. Il invite cette personne à communiquer avec le conseil d'arrondissement de LaSalle, lieu de résidence de madame, afin de lui faire part de cet enjeu.

Marie Turcotte  
Membres du conseil d'administration de la STM  
Représentante des clients du transport adapté

À propos de la deuxième remarque, elle mentionne que de telles indications sont déjà installées sur les quais, mais que d'autres personnes lui ont déjà fait ce commentaire.

Le président

Comme il semble que l'avis ne soit pas très visible, une vérification sera faite.

---

## QUESTION 5

M. Jean-Philippe Labre

Mme Isabelle Vigneault-  
Bouchard

Corporation de  
développement  
communautaire De La  
Pointe

Ils sont présents aujourd'hui pour déposer une pétition visant la création d'un axe nord-sud dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour relier les deux secteurs Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles.

Ils saluent les efforts et les belles initiatives de la STM en matière de transport collectif dans l'est de l'île. Les citoyens et les organismes communautaires sont pleinement disposés à collaborer avec la STM pour la mise en pratique de cette nouvelle initiative.

De plus, ils témoignent de leur reconnaissance et réitèrent leurs remerciements pour les échanges ayant eu lieu en avril dernier dans le cadre d'une rencontre du comité Service à la clientèle, ainsi que pour les avancées des dernières semaines.

Le président

La rencontre mentionnée a permis d'entamer une réflexion et de présenter certaines propositions. La révision complète du réseau stipulée dans le Plan stratégique 2025 de la STM, à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles entre autres, sera faite en consultation avec les citoyens. La STM s'implique entièrement dans ce genre d'initiative et des suivis seront assurés.

Nathalie Pierre-Antoine

Conseillère de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles  
Membre du conseil d'administration de la STM

Elle salue leur mobilisation et leur présence ce soir pour porter cette belle initiative. La STM travaille activement à leur demande.

---

## QUESTION 6

M. Gleason Frenette

Syndicat du transport de  
Montréal

Monsieur intervient au sujet des prochaines élections municipales et s'adresse au président du conseil d'administration en tant que proche de l'équipe Coderre. Il souhaiterait connaître les projets de ladite équipe pour le transport en commun. Y aura-t-il l'imposition de lois qui enlèvent les droits à la libre négociation, des lois permettant de renier les ententes signées dans les régimes de retraite, y aura-t-il des coupures dans le budget accordé à la STM ayant pour conséquence la diminution du service à la clientèle, est-ce que l'équipe Coderre accordera à la STM les ressources nécessaires afin de bonifier l'offre de service.

Le président

Il répond en tant que président du conseil d'administration de la STM et non comme proche du parti de M. Coderre, car il n'est pas candidat aux élections. Le conseil d'administration travaille indépendamment de toute affiliation politique et uniquement dans l'intérêt du client du transport collectif. Quant à ses différentes questions, il le réfère au Plan stratégique 2025 qui contient tous les engagements de la STM : augmentation du service bus et métro, nouveaux centres de transport, davantage d'employés d'entretien, davantage de chauffeurs... En ce qui concerne le budget, depuis 4 ans la contribution de l'agglomération de Montréal a augmenté d'environ 19 % (donc aucune coupure). Dans la nouvelle organisation avec l'ARTM, tout a été conçu dans le but d'assurer des revenus fixes, récurrents, stables et prévisibles pour pouvoir continuer à développer le transport en commun. La STM va de l'avant et continue sa croissance grâce à tous ses partenaires, la ville de Montréal et les gouvernements.

---